AR Prefecture

016-200054047-20230522-2023_05_22_10-DE
Reçu le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 17
Excusés-Absents : 09
Délégations : 04

Date de Convocation :
vendredi 12 mai 2023

Date d'affichage :
Vendredi 12 mai 2023

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du vendredi 12 mai 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise,

Délégations : Mme SIMON Sandrine à Mme LAMANT Marie-Line, Mme MANCEAU Emmanuelle à Mme FOURNIER Sylvia, Mme SOULAT Séverine à Mme BARRY Marie-Christine, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2023/05/22
N°10

10 - Personnel Communal : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre le Handball Club du Confolentais et la Commune de Confolens

Les collectivités territoriales peuvent, lorsque les besoins du service le justifient, bénéficier de la mise à disposition de personnels de droit privé pour la réalisation d'une mission déterminée qui ne pourrait être menée à bien sans les qualifications techniques spécialisées détenues par ces personnels.

Dans ce cadre, je vous propose de signer une convention entre la commune et l'association du Handball Club du Confolentais afin de mettre à disposition de la Mairie de Confolens un animateur sportif pour la durée mentionnée dans la convention.

De ce fait, il procède à la lecture de la convention de mise à disposition précisant les conditions spécifiques.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APROUVE** les termes de la convention de mise à disposition.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention du 1er Septembre 2023 au 31 Août 2024.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le mardi 23 mai 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)